**RÈGLEMENT NUMÉRO 10-2025**
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 06-2018 CONCERNANT LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de bonifier la liste des employés autorisés à appliquer le Règlement numéro 06-2018 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles, afin d'assurer une mise en œuvre optimale de celui-ci ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a fait l'objet d'un dépôt à la séance du 14 juillet 2025, copie du projet de règlement étant également mis à la disposition du public lors de cette séance ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller André Leduc et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le règlement numéro 10-2025, modifiant le règlement numéro 06-2018 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles.

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

L'article 4.1 « Responsable désigné » du Règlement numéro 06-2018 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles est modifié par le remplacement du texte de cet article qui se lit comme suit :

« La Municipalité autorise le directeur des services techniques et directeur général adjoint, le contremaître aux travaux publics et tout autre fonctionnaire désigné à administrer et appliquer présent règlement.

Elle autorise ceux-ci à entrer sur la propriété privée, à inspecter les bacs, à vérifier le contenu de tout bac et à délivrer au nom de la Municipalité un avis ou un constat d'infraction pour toute infraction au présent règlement. »

**ARTICLE 3**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

| | |
|---|---|
| (original signé) | (original signé) |
| _____ | _____ |
| Josiane Alarie<br>Directrice générale et<br>greffière-trésorière | Gaëtan Castilloux,<br>Maire |

Avis de motion : 14 juillet 2025
Dépôt du projet de règlement : 14 juillet 2025
Adoption du projet de règlement : 11 août 2025
Publication de l'avis d'entrée en vigueur: 12 août 2025